

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(17\)](#)[Item Jean-Baptiste André Godin à Alphonse Delpech, 14 avril 1876](#)

Jean-Baptiste André Godin à Alphonse Delpech, 14 avril 1876

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamillistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[14 avril 1876](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Delpech, Alphonse \(1821-1902\)](#)

Lieu de destinationAmiens (Somme)

Description

RésuméSur l'affaire Boucher et Cie. Godin informe Alphonse Delpech qu'une affaire avec Boucher et Cie de Fumay a été renvoyée devant la Cour d'Amiens par la Cour de cassation. Il demande à Delpech de se constituer.

SupportSur le folio 373v sont copiées la dernière page de la lettre de Godin à monsieur Chamolle du 14 avril 1876 et, sur le papier dans le sens du format paysage, la lettre de Godin à Alphonse Delpech du 14 avril 1876.

Mots-clés

[Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées[Boucher et Cie](#)

Lieux cités

- [Amiens \(Somme\)](#)

- [Fumay \(Ardennes\)](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (17)

Collation1 p. (373v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 07/07/2023

Dernière modification le 18/09/2023

ne faisait pas exception.

— Du moment que les angles du couteau se brisaient, il était bien naturel d'affûter le tranchant dans la forme que le couteau prenait par l'usage.

— Mais ne pensez-vous pas que je ferais bien de vous faire faire les couteaux neufs de 3 à 4 centimètres plus longs que les premiers ?

— N'oubliez pas de me répondre sur ce point.

Je vous salue bien sincèrement

Cher Monsieur...

Je vois avoir devant la cour d'Amiens une affaire renvoyée par la cour de Cassation. Je vois cette institution par M. M. Barache et C^{ie} de Bourges.

Permettez-moi de vous adresser à ce sujet et agréer, moi-même, mes respects, à vous, à vos parents, à vos amis, à vos connaissances distinguées.

M. Barache

J'ado. le 14 avril 76